



## au bout d'une voie sans issue

Par **Yann76**, le **13/01/2021** à **10:16**

Bonjour

J'habite au bout d'une rue sans issue et beaucoup de voitures font demi-tour à mon portail qui malheureusement est détérioré suite à la mauvaise manoeuvre de certains. J'ai déjà signalé le problème à la mairie qui depuis a installé un panneau sans issue, mais malgré cela, mon portail est maintenant hs (motorisation cassée). Puis-je demander une indemnisation de la mairie ?

Merci et cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **13/01/2021** à **17:56**

Bonjour

On PEUT toujours, donc vous pouvez tenter, mais je ne garantis pas la réponse ...

Par **youris**, le **13/01/2021** à **18:09**

bonjour,

certes vous pouvez, mais la mairie n'est pas l'auteur des dommages causés à votre portail.

salutations

Par **Louxor\_91**, le **13/01/2021** à **18:30**

Bonjour,

la mairie a fait son boulot en indiquant cette voie comme étant sans issue. Que peut elle faire d'autre selon vous ? Faire demi tour n'est pas interdit non plus ? Je crains malheureusement pour vous que ce problème soit à régler entre vous et les conducteurs indéclicats ou malhabiles... Mais j'imagine qu'il est difficile de les prendre la main dans le sac ?